

C.C.A.S – RONCQ

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le **COMPTE ADMINISTRATIF** de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) que nous avons l'honneur de vous présenter ce soir au nom de Monsieur le Maire-Président, vient clôturer les mouvements financiers qui se sont tenus durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les comptes de 2018 se soldent par un excédent global de **221 081,76 €** se répartissant comme suit.

- Section de Fonctionnement :			
○ Résultat de clôture de 2017 (reprise)	+	137 122,62 €	
○ Résultat de clôture de 2018	-	85 248,80 €	
▪ EXCEDENT FINAL	= +	51 873,82 €	
- Section d'Investissement :			
○ Résultat de clôture de 2017 (reprise)	+	153 574,72 €	
▪ Résultat de clôture de 2018	+	15 633,22 €	
▪ EXCEDENT FINAL	= +	169 207,94 €	

Déjà évoqué lors du débat des comptes administratifs 2016 et 2017, la section d'investissement dégage un excédent de près 170 K€. Une partie de cet excédent pourrait donner lieu au versement d'une subvention d'équipement allouée à la Maison de retraite de Roncq. Il faudra attendre la fin des travaux, en cours actuellement au sein de cette structure pour se prononcer sur cette possibilité. Celle-ci devra faire l'objet d'une délibération qui sera soumise aux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Il vous est proposé maintenant d'examiner plus dans le détail chacune des deux composantes de notre compte administratif 2018.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le déficit de clôture de l'année 2018 s'élève à hauteur de **85 248,80 €**. Celui-ci résulte de l'écart entre les dépenses et les recettes ordinaires arrêtées comme suit :

- DEPENSES	361 657,78 €
- RECETTES	276 408,98 €

Lorsque l'on rajoute le résultat de clôture de 2017 (soit 137 122,62 €), on constate un excédent final est **51 873,82 €**.

Les dépenses se répartissent entre mouvements réels pour un montant de **345 334,42 €** et des mouvements d'ordre (amortissements) de l'ordre de **16 323,36 €**

Les mouvements réels sont issus des chapitres ci-après :

- 011 - Charges à caractère général	211 569,02 €
- 012 - Charges de personnel	102 003,48 €
- 65 - Autres charges de gestion courante (subventions)	30 540,00 €
- 67 - Charges exceptionnelles	1 221,92 €

Plus précisément, le chapitre 011 dont le taux de réalisation est de +/- **85 %** par rapport aux crédits votés (pour mémoire 249 K€) comprend :

- Art. 604 – Achats de prestations de service	+/- 146 K€
o Sorties, banquets séniors ...	
o Repas anciens (domicile et convivial) (prestation externalisée depuis le 01.01.2017)	
- Art. 60623 – Alimentation	+/- 13 K€
o Boisson restaurant convivial	
o – gâteaux maison de retraite	
- Art. 6281 – Cotisations diverses	+/- 19 K€
o Relais autonomie, assistance juridique...	
- 62878 – Remboursement de frais à d'autres organismes (aide aux familles aux revenus modestes : repas Scolaire, ALSH, AMIS)	+/- 29 K€

Chapitre 012 – taux de réalisation +/- **96 %**

Les charges de personnel s'élèvent à hauteur de **102 K€**. Ces charges comprennent la rémunération des personnels ainsi que les cotisations patronales.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – les crédits ont été consommés à hauteur de +/- **66 %**.

Elles comprennent :

- Les subventions versées aux associations réparties comme suit :

Club du 3 ^{ème} âge Michelet	2 500 €
Club Fraternel du Blanc-Four	1 500 €
Bien vivre avec son diabète	2 000 €
Réconfort et sourire	1 500 €
Les Paralysés de France	500 €
Total	8 000 €

- Des aides au travers de chèques service : +/- 23 K€
Celles-ci sont en augmentation par rapport à 2017 (+ 7K€)

Chapitre 67 -

- Art. 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) +/- 220 €
Remboursement de repas à domicile
(Arrêt à la demande des familles)
- Versement d'une subvention exceptionnelle au
Centre d'Habitat Bruno HARLE 1 000 €

Pour ce qui est des mouvements d'ordre, ceux-ci atteignent la somme de +/- 16 K€ et sont relatifs à la dotation aux AMORTISSEMENTS (véhicule, équipements de bureau et informatique, subvention d'équipement versée....).

Quant aux recettes, qui s'élèvent à +/- **276 K€** elles résultent principalement :

- Art. 706 – Repas servis aux Anciens +/- 136 K€
- Art. 7474 – Subvention municipale 139 K€
- Art. 773 – Mandats annulés (sur exercices antérieurs) et
- Art.7718 – Autres produits exceptionnels +/- 1 K€
(Apurement de charges)

Il faut ici noter que le subventionnement municipal représente 50 % des recettes budgétaires.

Par ailleurs, il convient de rajouter le report de fonctionnement de l'année N-1 soit +/- 137 K€.

Compte tenu de cet excédent reporté, la subvention municipale pour 2018 a fait l'objet d'un ajustement en conséquence.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent de clôture 2018 est de 15 633,22 €. Si l'on rajoute la reprise du résultat de l'année N-1 (soit 153 574,72 €), l'excédent final s'élève à +/- **169 K€**.

- DEPENSES (Achat d'un copieur au CCAS)	690,14 €
- RECETTES (liées aux amortissements)	16 323,36 €
- Résultat reporté année N-1	153 574,72 €

Les recettes sont issues de la dotation aux amortissements (mouvement d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement) pour un montant de **16 323,36 €** et de la reprise du résultat reporté de l'année N-1.
